

**Réunion du 7 mars 2016**

L'an deux mille seize, le 7 mars à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme MAURICE Bernadette, Mme LEGRIS Corinne, Mr MILLON Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr RAGOT Nicolas, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr LEBLANC Xavier, Mr CHAMPENNOIS Jean-Luc (arrivé à 21h)

Absents : Mme ORSINI Frédérique,

Absents excusés : Mme DESVOY-JOPPE Béatrice procuration à Mme MAURICE Bernadette, Mme CHARPENTIER Alexandra,

Date de la convocation : 3 mars 2016

Secrétaire de séance : Mr LEBLANC Xavier

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 11 janvier 2016**

Le compte-rendu est approuvé à 9 voix pour.

**Estimation terrains communaux**

- Suite à la délibération 27/2015 déclassant une partie de la voirie de la rue des Auches Chevines et l'avis de France Domaine, 2016-409V0042 relatif à la cession de la parcelle déclassée,

Le Conseil municipal, après délibération, décide à 8 voix pour et une abstention :

- D'autoriser la vente de cette parcelle d'une contenance de 102 m<sup>2</sup> pour un montant 1 300€.
  
- Suite à la délibération 28/2015 déclassant une partie de la voirie de l'impasse des Auches Chevines et l'avis de France Domaine, 2016-409V0042 relatif à la cession de la parcelle déclassée,

Le Conseil municipal, après délibération, décide :

- D'autoriser la vente de cette parcelle d'une contenance de 114 m<sup>2</sup> pour un montant 1 450 €.

## **Contrat Avenir**

Le Maire informe l'assemblée :

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet (35h/heb) pour intégrer le service technique et acquérir des qualifications et exercer les fonctions de cantonnier.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois, renouvelable 2 fois à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016. Le contrat sera signé avec Mr BOURGOIN Flavien.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter la proposition du Maire

## **Médecine préventive**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Marne assure depuis plusieurs années par voie de convention avec la commune le suivi en médecine préventive du personnel communal. Cette convention étant arrivée à échéance, il est nécessaire de renouveler celle-ci.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## **Participation citoyenne**

M. le Maire explique que dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance, il est envisagé de mettre en place un dispositif de participation citoyenne.

Ce dispositif s'inscrit dans une stratégie territoriale de sécurité fondée sur l'implication de différents acteurs locaux dans le cadre de la lutte contre la délinquance.

Il est basé sur le principe de solidarité et le développement de l'esprit civique.

Il repose sur le principe d'une veille permanente consistant uniquement dans l'observation et

le signalement.

Les objectifs:

- Organiser la participation des élus et des citoyens de la commune pour obtenir des signalements permettant des interventions mieux ciblées des forces de l'ordre
- Intensifier les contacts et les échanges de manière à faciliter l'action des forces de l'ordre
- Rassurer et protéger les personnes vulnérables

Les bénéficiaires:

De mieux lutter contre la délinquance d'appropriation

D'accroître l'efficacité de la prévention de proximité

Il s'agit, en accord avec la Gendarmerie Nationale, de désigner des «référénts» parmi des élus, agents municipaux ou citoyens volontaires de la commune qui vont intégrer une chaîne de vigilance ayant pour objectif la diminution de la délinquance et notamment des cambriolages, vols de véhicules, dégradations, vols à la roulotte, violences et attaques à main armée.

Hors les cas de crimes ou délits flagrants qui impliquent pour les témoins un appel direct à la gendarmerie nationale (17), les référénts transmettent les informations détenues à un «correspondant» municipal qui via un numéro d'appel direct ainsi qu'une boîte mail décide de transmettre ou non l'information à la Gendarmerie Nationale.

Les référénts et le correspondant seront sensibilisés et formés à la tenue de ce rôle par la Gendarmerie Nationale pour les familiariser à certains comportements situationnels et leur indiquer le but et les limites de leur action.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) Approuver la mise en place de ce dispositif sur le territoire communal
- 2) Autoriser Monsieur le Maire à désigner les référénts parmi les élus, les agents municipaux et les citoyens volontaires en accord avec la Gendarmerie Nationale ainsi que le correspondant municipal de ce dispositif
- 3) Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Préfet de la Marne le protocole de participation citoyenne qui sera élaboré en concertation avec la Gendarmerie Nationale ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

\* DECIDE de mettre en place le dispositif de participation citoyenne sur la commune

\* AUTORISE Monsieur le Maire à désigner les référénts parmi les élus, les agents municipaux et les citoyens volontaires en accord avec la Gendarmerie Nationale ainsi que le correspondant municipal de ce dispositif

\* AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Préfet de la Marne le protocole de participation citoyenne qui sera élaboré en concertation avec la Gendarmerie Nationale ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision

**Remboursement Emprunt financement FCTVA pour la construction de la Salle d'activités culturelles et sportives allée des tilleuls.**

Monsieur le maire rappelle qu'un emprunt a été contracté pour les besoins de financement de la TVA consécutifs à la construction de la salle d'activités culturelles et sportives d'un montant de 160 000,00 euros suivant l'offre de financement et des conditions générales de la

caisse d'épargne de Lorraine Champagne Ardenne,

Monsieur le Maire propose suite au versement du FCTVA, de rembourser celui-ci par anticipation.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De rembourser l'emprunt avec anticipation

### **Commission Vie locale :**

La réunion de la commission vie locale s'est déroulée le 15 février dernier.

- Fleurissement : Proposition d'aménagement et fleurissement 2016 en tenant compte des remarques faites par le jury du concours des Villages Fleuris.
- Proposition de plantation d'un arbre de la liberté
- Aménagement Espace Jean-Pol Daumont : Table de Ping-pong à remettre
- Blason : Réalisation de panneaux pour l'entrée du village
- Fête de la musique : 19 juin
- 14 juillet 2016 : Apéro-Barbecue, Structure Gonflable...

### **Commission Cimetière :**

*Voirie*

2 devis ont été réalisés pour la construction de l'accès au nouveau cimetière :

Eurovia = 22 596 euros T.T.C

Charpentier = 37 768,80 euros T.T.C

*Entourage*

Patrick a chiffré la fourniture et la pose d'un grillage soudé pour un périmètre de 35 x 25 avec portail.

Le devis s'élève à 8 477,61 €/ttc

*Végétaux*

Mr Provoost a réalisé un devis concernant une haie d'ifs pour le pourtour pour un montant de 3 000 €.

*Visite Cormontreuil*

La commission cimetière participera à une visite « Création d'un cimetière paysager » organisée par le Conseil départemental dans le cimetière de Cormontreuil le samedi 2 avril.

### **Eclairage public /Gymnase :**

Un devis a été réalisé pour l'éclairage du chemin desservant le gymnase de la CCMC pour un montant de 8 000€. Aussi, Monsieur le Maire propose de prendre en charge  $\frac{1}{4}$  de la facture, ce candélabre se trouvant sur le domaine public de la commune, plus sa consommation en électricité.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'accepter cette proposition.

### Eclairage public / Devis supplémentaire :

Un devis a été réalisé pour la rénovation de l'éclairage public dans la Petite Ruelle, la Rue des Auches Chevines, la ruelle au bout de la Rue du Moulin pour un montant de 1927.20 € TTC.  
Le conseil municipal décide d'accepter cette proposition.

### Questions Diverses

- Petit Nuisementais : Il est en cours de réalisation, la distribution se fera le 26 mars 2016.
- Site Internet : Le site a été visité 4000 fois depuis le début de sa création.
- Centre culturel : Un forfait Internet sera ajouté au Centre culturel pour un coût supplémentaire de 200€/ an en comparaison au forfait actuel.
- Photocopieur : Un devis a été fait concernant un projet de remplacement de l'imprimante multifonction pour l'impression en interne du Petit Nuisementais. Au vu de la reprise de l'ancien matériel de seulement 700€ ht et du montant de l'investissement du nouveau matériel de 4990€ ht, le conseil municipal refuse cette offre.
- Le Club Joie de Vivre souhaite occuper le Centre culturel les jeudis après-midi du mois de mai, juin, septembre et octobre.
- Des travaux de remise en état du chemin des Conges seront réalisés après le 1<sup>er</sup> avril.
- Le contrat de M. Julien EBNER se termine le 11 mars 2016.
- La circulation provisoire a été retirée au niveau de la Grande Rue.

### AGENDA

Prochain conseil municipal le lundi 4 avril 2016 à 20h30

Commission finances le lundi 21 mars à 19h00.

Séance levée à 22h45